

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****2 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le deux Février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine – Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald - Mr DELARRE Daniel – Mme VAN ECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCK Gaëlle - Mr BOUDREZ André – – Mme MASCAUX Ségolène - Mme DUTRIEUX Julie - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey - Mme WADBLED Laetitia - Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mr BLANPAIN Johann – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme LUTAS Sylvie – Mme WILLEMS Véronique - Mr BUEMI Bruno -

Ont donné procuration : Mr BLANPAIN Johann à Mr DESMEDT André – Mme DEBRABANT Marjorie à Mme MASCAUX Ségolène – Mme LUTAS Sylvie à Mme LAMBERT Marie – Mme WILLEMS Véronique à Mr VERDIERE Andy.

*Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**NOMBRE DE :**

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	22	26

**Objet : SOLLICITATION DE LA DOTATION DE RURALITE DE LA CAPH****(délib. 2023/01/02)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le projet d'extension de l'école maternelle à savoir la création de 3 classes supplémentaires, d'un dortoir et d'une garderie, il informe le Conseil Municipal qu'il sollicitera la CAPH pour obtenir la dotation de ruralité d'un montant maximum de 200.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de solliciter la dotation de ruralité auprès de la CAPH d'un montant maximum de 200.000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire,

Hervé MERVILLE

Le Maire,

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le Compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie Le 3 Février 2023  
Que la convocation du conseil avait été faite le 26 Janvier 2023 le Maire.